



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

IMPORTANT !
DOCUMENT A CONSERVER PRECIEUSEMENT



Éditorial

Madame, Monsieur,

La Commune de Montreuil-sur-Epte comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population. La sécurité des personnes étant la première des priorités de la Municipalité, j'ai souhaité que nous disposions d'un Plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important.

Vous avez entre les mains un DICRIM :

«Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs». Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en oeuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours. Je sais pouvoir compter sur vous. Vous savez pouvoir compter sur nous.

Avec mes sentiments dévoués.

Jean-Pierre JAVELOT,
Maire

Sommaire

Le risque majeur	2	Les mesures	5
L'information préventive	2	Les conduites à tenir	6
Les risques naturels	3	Les bons réflexes	10
Les risques technologiques	4	Les numéros d'urgence	12
Les autres risques	4		



Montreuil-sur-Epte

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



Un événement potentiellement dangereux est un **aléa**, il ne devient un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 4 grandes familles :

- les risques **naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques **technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrage... ;

- les risques de **transports** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

- Enfin, les risques **sanitaires** (pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...) sont de plus en plus prégnants.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'information préventive

Depuis plusieurs années, **la commune** s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal.

En éditant et diffusant aujourd'hui son **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, la municipalité souhaite :

- décrire les actions mises en place,
- présenter l'organisation des secours,
- informer sur les consignes de sécurité à respecter.

L'information préventive, instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004, stipule que

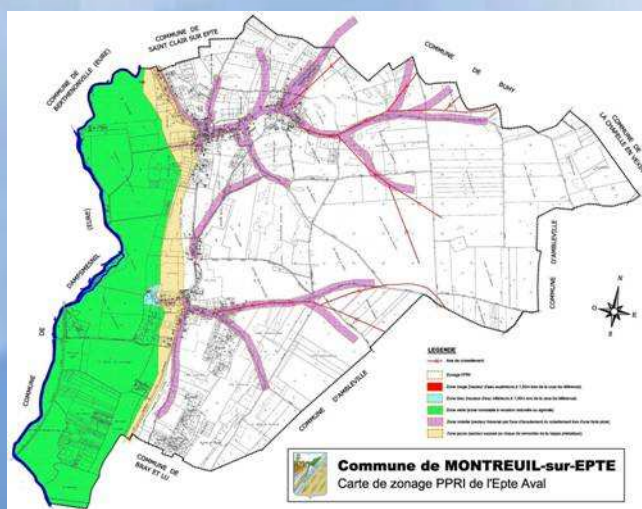
« L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets ».



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

Le risque inondation



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

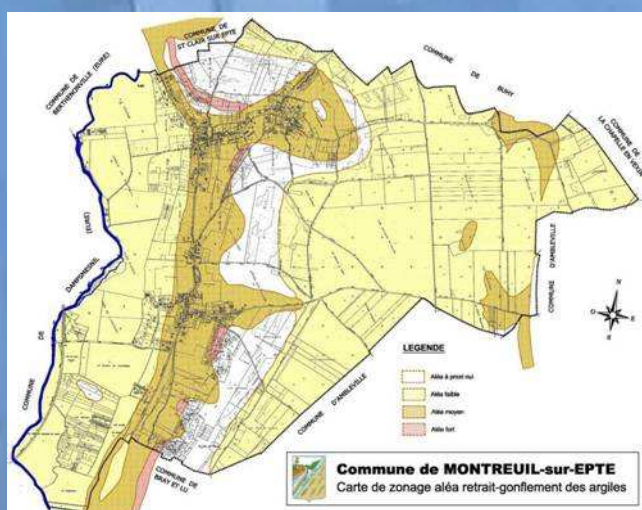
La commune est directement concernée par les crues de l'Epte ou par les ruissellements en secteur urbain.

Par ailleurs, en cas de crue, la chaussée d'Aveny et RD37 en direction de Bray et Lû peuvent être coupées, rendant difficiles les liaisons nord-sud.



Conduite à tenir (voir page 6)

Le risque mouvement de terrain



Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc.).

La commune de Montreuil-sur-Epte est exposée aux risques de retrait-gonflement des argiles ainsi qu'aux coulées de boues, les zones concernées sont situées dans le fond du vallon et ceinture la RD37.

Des risques mineurs de glissements de terrains sont également potentiellement à craindre si des déboisements étaient opérés à flanc de coteaux.



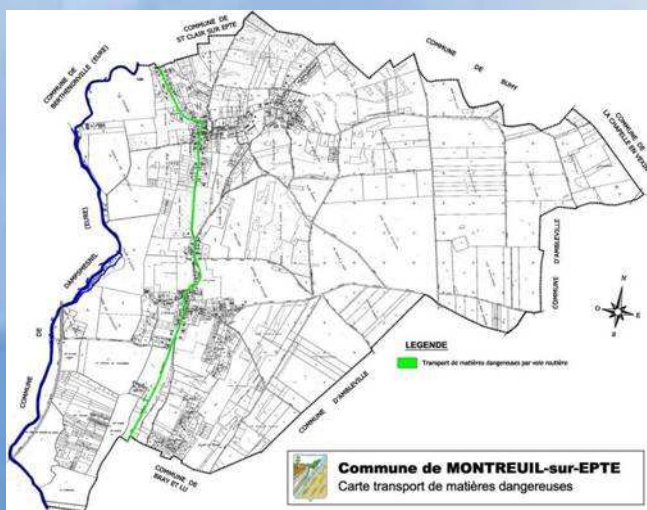
Conduite à tenir (voir page 7)



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

Le risque transport de matières dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuses correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

La commune de Montreuil-sur-Epte est concernée par les transports routiers qui utilisent l'axe suivant : la route départementale RD37.



Conduite à tenir (voir page 8)

Le risque d'intempéries



Si la canicule et les intempéries majeures ne sont pas citées dans la loi relative à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde, ils nécessitent toutefois la mise en place d'une réponse.

Les aléas identifiés sont :

- la canicule, les vents violents,
- les orages violents et les fortes précipitations,
- la neige et le verglas.

Pour répondre à ces situations, la Préfecture du Val d'Oise a mis en place :

- Un plan départemental de gestion de la canicule.
- Un plan grand froid destiné à secourir les personnes sans abris.
- Un Plan neige-verglas pour atténuer les perturbations du réseau routier par temps de neige.



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

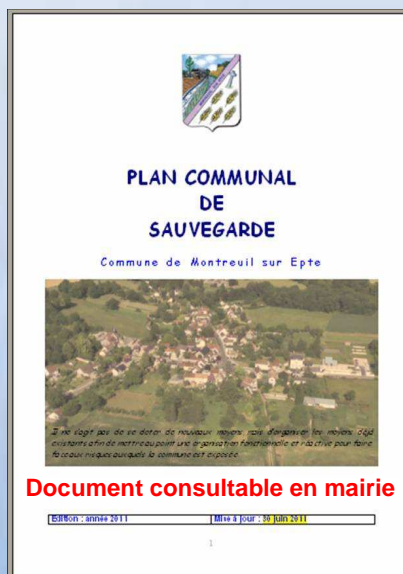
Les mesures de la commune

Le Plan Communal de Sauvegarde

Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

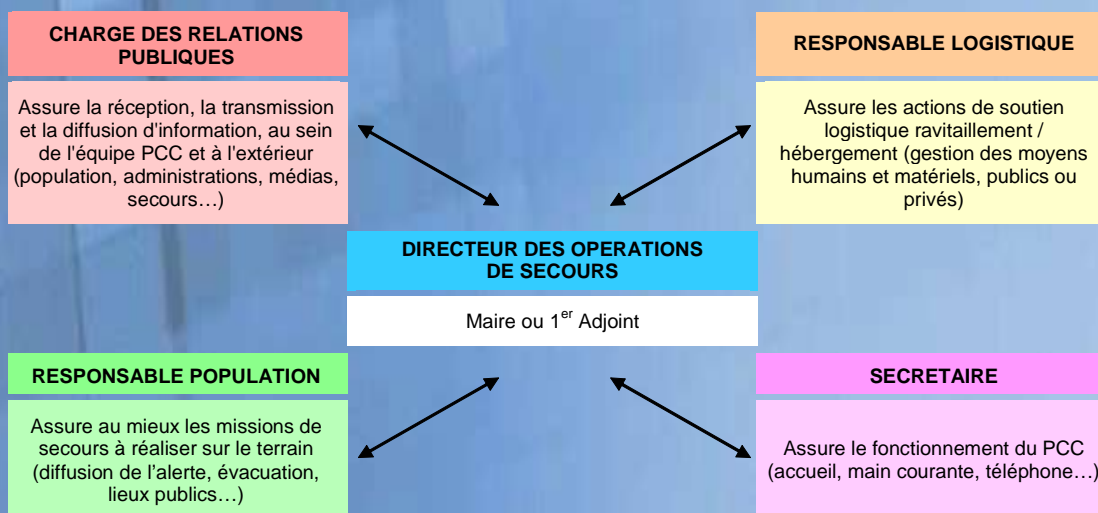
La municipalité de **Montreuil-sur-Epte** s'est donc préparée à gérer un risque majeur et à accueillir des sinistrés s'il en était besoin.



Le Poste de Commandement Communal

Le PCC est chargé de l'organisation et de la coordination des actions à mener par la commune en cas de crise.

Il constitue une équipe réunie pour épauler le Maire dans la gestion de la crise et faciliter la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement décidées par lui-même ou par le Préfet.





Montreuil-sur-Epte

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Conduite à tenir en cas d'inondation

Avant :



1. Se confiner, fermer portes et fenêtres, et utiliser des protections temporaires (batardeaux, sacs de sable).
2. Couper le gaz, l'électricité et le chauffage.
3. Mettre les meubles, appareils ménagers et objets au sec (à l'étage, sur des parpaings...).
4. Amarrer les cuves et vérifier leur étanchéité.
5. Placer les substances dangereuses (produits d'entretien...) dans une zone étanche.
6. Faire une réserve de produits de première nécessité : eau potable, nourriture, radio, médicaments, couvertures.
7. Garer les véhicules hors d'atteinte des eaux.



Ne téléphonez pas abusivement
pour ne pas encombrer
les réseaux.

Pendant :



1. Se tenir informé de la montée des eaux à la mairie, par une radio à piles.
2. Couper le courant électrique si ce n'est pas déjà fait (actionner les commutateurs avec précaution).
3. N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ou si vous en êtes forcés.
4. Ne pas s'engager sur une route inondée.
5. Ne pas téléphoner, même depuis un portable : laisser le réseau téléphonique libre pour les secours.

Après :



1. Écouter et suivre les consignes données par les autorités et la radio (France Bleu Normandie-Rouen 100,1MHz , BFM radio sur 96,4MHz , France inter sur 87,7MHz , Europe 2 sur 103,5MHz , France info sur 105,5MHz).
2. Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel, chauffer dès que possible.
3. Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche (si nécessaire consultez un électricien).
4. S'assurer que l'eau du robinet est potable avant de la consommer.
5. Évaluer les dégâts en restant éloigné des points dangereux.
6. Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées.
7. Informer les autorités de tout danger observé.



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

Conduite à tenir en cas de Mouvement de terrain



Avant :



1. S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde...
2. Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée.
3. Ne jamais s'approcher d'un puits d'aération de carrière ou d'un effondrement, même ancien.
4. Détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés.



Pendant :



1. En cas d'affaissement / d'effondrement : s'éloigner du bâtiment ou du terrain affecté par le mouvement, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, ne pas revenir sur ses pas.
2. En cas d'éboulement, chute de pierres, ou glissement de terrain : fuir perpendiculairement au mouvement, s'abriter sur une hauteur ou à l'intérieur d'un bâtiment, sous un meuble, loin des fenêtres.
3. Ne pas essayer de récupérer ses affaires avant l'arrivée et l'accord des secours.



Après :



1. Évaluer les dégâts.
2. S'éloigner des points dangereux.
3. S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités (France Bleu Normandie-Rouen 100,1MHz , BFM radio sur 96,4MHz , France inter sur 87,7MHz , Europe 2 sur 103,5MHz , France info sur 105,5MHz).
4. Informer les autorités de tout danger observé.
5. Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
6. Se mettre à la disposition des secours.



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

Conduite à tenir en cas de transport de matières dangereuses



ou



Avant :

1. Connaître les consignes de confinement.
2. Savoir identifier les plaques et pictogrammes des unités de transport de matières dangereuses.

Pendant :

1. En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir : évacuer rapidement les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres, dans la direction opposée aux fumées dégagées.
2. En cas de fuite de produit toxique : se confiner (s'enfermer dans un local clos en calfeutrant les ouvertures (portes et aérations...), arrêter la ventilation, la climatisation et réduire le chauffage.
3. Protéger les lieux du sinistre par une signalisation adaptée.
4. Donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police ou la gendarmerie (17) se conformer à leurs consignes.
5. Ne pas fumer.
6. En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirer à travers un linge humide.
7. Écouter la radio - appareil à piles, (France Bleu Normandie-Rouen 100,1MHz , BFM radio sur 96,4MHz , France inter sur 87,7MHz , Europe 2 sur 103,5MHz , France info sur 105,5MHz).
8. Ne pas aller chercher les enfants à l'école ils y sont en sécurité.

Après :

1. Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer les pièces à la fin de l'alerte diffusée par les services de secours ou la radio.





Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

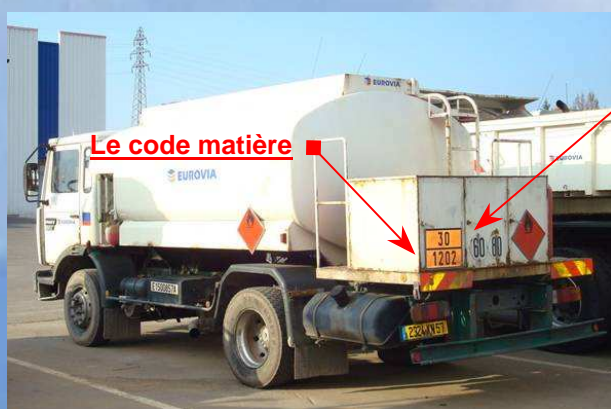


Le transport de matières dangereuses

En fonction des quantités de matières dangereuses transportées, les véhicules doivent être signalés : • par une signalisation générale TMD



• par une plaque étiquette de danger



Le code danger

Le premier chiffre indique le danger principal, le deuxième et le troisième indiquent un ou des dangers secondaires.

S'il n'y a pas de danger secondaire, le deuxième chiffre est un zéro.

Ce numéro peut également être précédé d'un X, ce qui signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau et que l'emploi de l'eau est rigoureusement interdit.

Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger.

CODE	DANGER PRINCIPAL	DANGER SECONDAIRE
X	Eau et mousses interdites	
0		Absence de danger
2	GAZ	Emanation de gaz
3	Liquide inflammable / auto inflammable	Inflammabilité
4	Solide inflammable / auto inflammable	
5	Comburant ou peroxyde organique	Favorise la combustion
6	Toxique ou infectieux	Toxicité
7	Radioactif	
8	Corrosif	Corrosivité
9	Dangers divers	Réaction violente

Exemple :

336 se lira « Matière liquide très inflammable et toxique »

La plaque étiquette de danger

Si la quantité transportée est telle que le transporteur doit faire apparaître sur son véhicule le code matière et le code danger de la matière transportée.

Il doit alors apposer également les plaques-étiquettes représentant les pictogrammes des principaux dangers. Cette opération s'appelle le « placardage ».

Les plaques-étiquettes de danger en forme de losange sont fixées de chaque côté et à l'arrière du véhicule.





Montreuil-sur-Epte

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Les « bons réflexes » en cas de confinement



1. Mettez-vous à l'abri.
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre...
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
5. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
8. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
9. Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.





Montreuil-sur-Epte

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Les « bons réflexes » en cas d'évacuation



1. Fermez les portes et les fenêtres.
2. Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, climatisation, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).



3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.
4. Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage.



5. Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre sac d'urgence (voir page suivante).



6. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité.
7. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez.
8. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
9. Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.





Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Montreuil-sur-Epte

L'équipement nécessaire en cas d'évacuation

Pour ne pas être pris au dépourvu au moment d'un éventuel ordre d'évacuation des autorités, veuillez préparer lors de la pré-alerte, dans un sac facilement transportable, les éléments suivants :

Matériels de base

- Radio portable.
- Lampe de poche.
- Ouvre-boîte, couteau suisse.
- Couvertures ou sacs de couchage.

Papiers administratifs

- Carte d'identité, passeport, livret de famille... (ou au moins photocopie lisible des documents).
- Cartes de crédit, carte vitale, une petite somme d'argent en espèce pour faire face aux premiers besoins.

Vêtements

- Des vêtements chauds de rechange.
- Vêtements imperméables et chaussures de marche.
- Un ou deux petits jouets préférés de vos enfants.

Denrées

- 2 bouteilles d'eau d'au moins 1,5 litre.
- Des aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits.

Hygiène/santé

- Vos médicaments courants.
- Trousse de secours.
- Nécessaire de toilette.

Les numéros d'urgence

Police ou Gendarmerie	17	G.D.F.(sécurité dépannage)	0.810.433.093
SAMU	15	VEOLIA (agence de Magny)	0 811 900 400
Sapeurs-pompiers	18 ou 112	Urgence dépannage électricité ERDF	0.810.333.095

Pour en savoir plus

Météo-France

www.meteo.fr

Portail de la prévention des risques majeurs

www.prim.net

Direction Régionale de l'Environnement
(DIREN Ile de France)

www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr

Préfecture du Val d'Oise

www.val-doise.gouv.fr

La surveillance et la prévision des phénomènes

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.igc-versailles.fr
www.argiles.fr